



## REFLETS DE CODE-SWITCHING DANS LA DOCUMENTATION MÉDIÉVALE ? CEHTL, 2 - 2009

L'ALTERNANCE LATIN-SICILIEN DANS LES ACTES  
SICILIENS DU XV<sup>E</sup> SIÈCLE : PROPOSITIONS D'ANALYSE

PAR BENOÎT GRÉVIN

MOTS-CLÉS : LANGAGE MIXTE, SICILE, CHANCELLERIE.

Résumé : L'analyse des actes de la chancellerie des vice-rois de Sicile datant du xv<sup>e</sup> siècle montre que l'alternance entre séquences écrites en sicilien et en latin implique l'existence d'une langue mixte, qui joue sur la possibilité de transposer n'importe quelle séquence dans l'un ou l'autre registre.

*Abstract : The analysis of a series of acts produced after 1450 by the Palermitan chancery of the Sicilian viceroys suggests that the writers of this administrative mixed language used a technique of code-switching from Latin to Italian (and vice versa) which was virtually extended to every part of the administrative act, implying the existence of a mixed language.*

---

Pour citer cet article :

– GRÉVIN Benoît « L'alternance latin-sicilien dans les actes siciliens du xv<sup>e</sup> siècle : propositions d'analyse », dans *Reflets de code-switching dans la documentation médiévale ?*, CEHTL, 2, 2009, Paris, LAMOP (1<sup>re</sup> éd. en ligne 2011).

---

Cet article est sous licence [Creative Commons 2.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/) BY-NC-ND. – Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'œuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation. – Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales. – Vous n'avez pas le droit de modifier, de transformer ou d'adapter cette création.

## L'alternance latin-sicilien dans les actes siciliens du xv<sup>e</sup> siècle : propositions d'analyse

PAR BENOÎT GRÉVIN\*

Dans le cadre déjà complexe des processus d'interaction orale et écrite entre latin et langues romanes qui eurent lieu à la fin du Moyen Âge, la relation entre les différentes variétés d'italiens « auliques » plus ou moins dérivés du modèle toscan et le latin pose des problèmes d'analyse spécifiques. Ils sont liés à la fois au conservatisme morphologique de la variété d'italien qui sert de modèle à la création de ces langages à partir du xiii<sup>e</sup> siècle, laquelle induit des effets de proximité, voir d'identité partielle avec le latin, et au poids symbolique exceptionnel de ce dernier dans la péninsule. Après un xiv<sup>e</sup> siècle qui avait vu l'ascension du « vulgaire » dans les usages administratifs et littéraires, le xv<sup>e</sup> siècle italien subit même une réaction latinisante particulièrement sensible dans le champ de la littérature, qui inscrit alors la péninsule à contre-courant des tendances européennes<sup>1</sup>. Il s'agit là d'une nouvelle étape dans une histoire sociolinguistique marquée

---

\* Chargé de recherche LAMOP-CNRS.

1. Phénomène déjà noté dans une histoire de l'italien classique telle que B. MIGLIORINI, *Storia della Lingua italiana*, Florence, Bompiani, 2004 (réédition de l'édition originale de 1960), c. VII, 'Il quattrocento'.

depuis le haut Moyen Âge par de fortes spécificités déjà liées à cette proximité, puisque l'italien se dégage du latin dans la perception des lettrés bien plus tardivement que dans le reste de la *Romania* (probablement pas avant le x<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>), et que ce retard se reflète à son tour dans la lenteur relative avec laquelle s'enclenche son processus de promotion comme langue de culture écrite, balbutiant jusque vers 1220.

Le royaume de Sicile, et en particulier (mais non uniquement) la Sicile insulaire, jouent un rôle particulier dans cette évolution, puisque la promotion d'un « *vulgare illustre* » sicilien, comme vecteur de la poésie courtoise à la cour des rois de Sicile de la dynastie Staufen (1189-1266) est considérée depuis la rédaction du *De vulgari eloquentia* de Dante comme la première étape dans la création d'un italien aulique, susceptible de remplir le rôle d'une langue de prestige assumant certaines fonctions réservées jusque là dans la péninsule au latin et à d'autres langues romanes (français, occitan)<sup>3</sup>. Au XIII<sup>e</sup> siècle, divers facteurs d'ordre sociopolitique et linguistiques se sont probablement conjugués pour donner à ce « sicilien » courtois une place déterminante dans le mécanisme général de promotion de l'italien qui s'enclenche

---

2. Sur la question du décalage dans le processus de prise de conscience d'une différence entre vulgaires italiens et latin par rapport au reste de la latinité, cf. M. BANNIARD, *Viva voce. Communication écrite et communication orale du IV<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle en Occident latin*, Paris, Études Augustiniennes, 1992 (Collection des Études Augustiniennes, Série Moyen Âge et Temps modernes, 25), p. 485-533, en particulier p. 532-533.

3. Pour la perception du sicilien aulique par Dante, cf. *De Vulgari eloquentia*, I, 12.

alors. L'un d'eux fut bien sûr l'importance de la cour sicilienne (dont il faut remarquer qu'elle réside essentiellement, sous Frédéric II et Manfred, en Italie continentale, et notamment dans le nord des Pouilles) sous les souverains Hohenstaufen. L'histoire linguistique des dialectes siciliens a pu également contribuer à faciliter la création du sicilien courtois des poètes de l'école sicilienne en tant que *medium* et *scripta* interrégionale susceptible de dépasser les frontières du royaume de Sicile. La Sicile avait en effet été relatinisée après une phase d'arabisation par une immigration massive originaire de plusieurs régions de la péninsule au cours d'un long XII<sup>e</sup> siècle (après 1061-processus en cours d'achèvement vers 1220). La difficulté d'analyse des poèmes de l'école sicilienne, conservés jusqu'à nos jours à travers un ensemble de versions toscanisées, rend délicat un jugement définitif sur la part respective d'un fond proprement insulaire et d'éléments continentaux dans la création de ce *medium* littéraire, même si l'importance des Siciliens, et notamment des Messinois, dans le groupe des poètes « siciliens »<sup>4</sup> du XIII<sup>e</sup> siècle milite pour une forte composante insulaire.

Cette place précoce d'un sicilien de cour dans la définition d'un italien aulique appelé à un grand avenir n'a guère affecté l'évolution immédiate des rapports entre le sicilien et le latin dans les pratiques d'écriture insulaires. L'héritage de l'école sicilienne a été principalement continental et toscan, alors que

---

4. La distinction n'est pas oiseuse, car une part très importante du personnel italoophone de la cour était sous Frédéric II originaire de la Terra di Lavoro, au nord de la Campanie.

le milieu d'origine de cette production disparaissait avec la chute des Hohenstaufen (1266-1268) et l'installation dans le royaume d'une dynastie angevine aux références culturelles françaises et provençales, bientôt chassée de l'île de Sicile proprement dite par l'expansion aragonaise (Vêpres siciliennes de 1282). Au xiv<sup>e</sup> siècle, la *scripta* littéraire sicilienne se reconstruit dans la dépendance du toscan littéraire, dont on adopte les formules d'adaptation syntaxique des tours latins, en leur donnant une coloration consonantique et surtout vocalique sicilienne pour créer une *scripta* supra-régionale (probablement influencée par les usages messinois, autant voire plus que palermitains), susceptible de servir d'intermédiaire entre les différents dialectes siciliens non ou peu écrits d'une part, et le toscan d'autre part<sup>5</sup>. Cette langue aulique, profondément marquée par la double empreinte du médio-latin de chancellerie (latin du *dictamen*) et du toscan littéraire, sert de véhicule à une production littéraire (*volgarizzamenti* siciliens), et à la rédaction d'actes officiels qui restent toutefois en nombre très limité pendant la majeure partie du xiv<sup>e</sup> siècle. Tant au niveau de la chancellerie royale que des hautes institutions ecclésiastiques, voire d'un notariat plus commun, la langue de la correspondance politique et du droit reste en effet un latin de chancellerie qui ne commence à faire une place d'abord restreinte, puis de plus en plus grande au sicilien qu'à partir de 1370. Ce n'est véritablement qu'au xv<sup>e</sup> siècle que ce sicilien aulique s'impose en force au

---

5. Cf. H. BRESCH, « La pratique linguistique des municipalités. Sicile et Provence, 1300-1440 », *Mélanges de l'École française de Rome Moyen Âge*, 117, 2005, p. 642-643.

détriment du latin dans la pratique administrative de la chancellerie royale (puis vice-royale) palermitaine<sup>6</sup>.

La croissance du sicilien dans les écritures publiques siciliennes est donc vers 1450 un fait encore assez récent, datant d'un siècle au sens le plus large, et pour le décollage quantitatif de la production, d'à peine cinquante ans.

On pourrait donc résumer cette histoire en la présentant à la façon d'un processus de remplacement systémique en cours : le sicilien aulique est une langue littéraire et administrative « haute » forgée à partir d'une adaptation au vocalisme sicilien des modèles d'italien auliques inventés en Toscane et à Bologne dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> et le début du XIV<sup>e</sup> siècle, mais phonétiquement sicilianisés. Comme les diverses variantes d'italien de chancellerie modelées sur le toscan, il suit de très près un modèle latin perfectionné au XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle pour l'expression du langage politique : la prose rythmique du *dictamen* utilisée dans la correspondance officielle comme la codification juridique, et dont une forme semi-standardisée s'impose au XIII<sup>e</sup> siècle dans tout l'Occident à partir des modèles développés à la chancellerie pontificale et à la cour de Frédéric II<sup>7</sup>. À mi-distance entre les dialectes

---

6. Sur le rythme de cette évolution, éléments plus détaillés, *ibid.*, p. 643-657.

7. Sur le *dictamen*, cf. pour la théorie A.-M. TURCAN-VERKERK, « Répertoire chronologique des théories de l'art d'écrire en prose (milieu du XI<sup>e</sup> s.-années 1230). Auteur, œuvre(s), inc., édition(s) ou manuscrit(s) », *Archivum latinitatis medii Aevi*, 64, 2006, p. 193-239 (catalogue des traités repérés et édités jusqu'en 1230), et pour la pratique dans le royaume de Sicile, Nicola DA ROCCA, *Epistolae*, éd. Fulvio Delle Donne, Florence, Sismel, ed. del

romans siciliens, beaucoup plus distants des formes latines, et ce latin politique du *dictamen*, dont il capte les formules et la solennité<sup>8</sup>, le sicilien est bien placé pour remplacer progressivement ce dernier comme langue d'expression du pouvoir politique. C'est d'ailleurs ce qu'il fera au cours du XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle.

Pourtant, la documentation sicilienne du second XV<sup>e</sup> siècle présente à l'analyse un phénomène assez différent de la substitution simple d'une langue-matrice par un système linguistique qui se modèlerait sur cette dernière tout en en restant distinct, dans une imitation à distance analogue à celle qui se constate à la même époque pour l'invention de formules françaises latinisantes à la chancellerie des Valois<sup>9</sup>.

---

Galluzzo, 2003 (Collezione nazionale dei testi mediolatini, 9) ; *Una silloge epistolare della seconda metà del XIII secolo proveniente dall'Italia meridionale. I dictamina del ms. Paris, Bibl. Nat. Lat. 8567*, Florence, Sismel, ed. del Galluzzo, 2007 (Edizione nazionale dei testi mediolatini, 19), éditions de recueils de *dictamina* créés par des dynasties notariales liées à la Curie pontificale et à la cour sicilienne, avec étude du milieu) et B. GRÉVIN, *Rhétorique du pouvoir médiéval. Les Lettres de Pierre de la Vigne et la formation du langage politique européen (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Rome, École française de Rome, 2008 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 339), étude du développement et de l'influence en Europe du *dictamen* des écrits officiels de Frédéric II et ses successeurs).

8. H. BRESCH, « La pratique linguistique des municipalités », art. cit., p. 648-649.

9. Phénomène analysable à partir de la documentation latine et française (avec modèles doubles dans certains cas) rassemblée dans le formulaire d'Odard Morchesne (circa 1427), cf. *Le formulaire d'Odard Morchesne dans la version du ms BnF fr. 5024*, éd. O. Guyotjeannin et S. Lusignan, Paris, École des chartes, 2005 (Mémoires et documents de l'École des chartes, 80).

En Sicile, l'interférence entre ce médio-latin associé à l'expression du pouvoir et du droit et la variété haute de la langue vulgaire qui tend à le remplacer aboutit à la fin du Moyen Âge à la création d'un véritable langage mixte, reposant sur un principe d'alternance séquentielle. Il ne s'agit pas là d'un phénomène ponctuel ou isolé, mais d'une pratique généralisée à l'ensemble des documents théoriquement écrits en « sicilien » par la chancellerie vice-royale palermitaine à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, comme le prouve la sélection d'actes de la décennie 1470 utilisée ici à titre d'échantillon. Ces textes publiés en 1878 par R. Starraba<sup>10</sup> concernant un acteur intellectuel de poids de la vie sicilienne du second xv<sup>e</sup> siècle, connu des historiens du langage pour de toutes autres raisons, Guglielmo Raimondo Moncada. Ce converti, né dans la communauté juive de Caltabellotta (province d'Agrigente) vers 1440, a diffusé en Italie à la fin d'une carrière mouvementée des connaissances linguistiques liées à son héritage culturel qui en faisait un savant polyvalent, probablement bilingue en judéo-arabe sicilien et en roman sicilien, et par ailleurs bon connaisseur des littératures hébraïques, araméennes, judéo-arabes, grecques et latines<sup>11</sup>.

---

10. R. STARRABA, « Guglielmo Raimondo Moncada ebreo convertito siciliano del secolo XV », *Archivio storico siciliano*, n. s., 3, 1878, p. 15-91.

11. Sur Moncada et ses activités, cf. à présent *Guglielmo Raimondo Moncada alias Flavio Mitridate. Un ebreo converso siciliano*. Atti del convegno Internazionale Caltabellotta (Agrigento), 23-24 ottobre 2004, éd. M. Perani, Palerme, Officina di studi medievali, 2008 (*Machina Philosophorum. Testi e studi dalle culture euromediterranee*, 13), avec une bibliographie à jour jusqu'en 2007.



La série d'actes prise ici comme base d'analyse concerne les démêlés que cet homme ambitieux eut dans les années soixante-dix du quinzième siècle avec ses anciens coreligionnaires comme avec les autorités locales ecclésiastiques, les uns et les autres rétifs à obtempérer aux injonctions de l'autorité royale de lui fournir monture, prébendes ou subsides. Une fois écartée la question de leur intérêt socio-historique, ces textes sont parfaitement représentatifs des usages stylistiques de la chancellerie vice-royale palermitaine dans la décennie 1470, à une époque où les pratiques de rédaction de document avec alternance séquentielle de sicilien aulique et de latin sont déjà bien enracinées. Ce sont des mandats ordinaires, écrits sous une forme au protocole relativement fixe. Le premier exemple, (A) ordonnant de délivrer à Moncada un « roncín » (*roncino*), montre un modèle très simple d'encadrement d'un texte sicilien par des formules introductives et conclusives (la date) rédigées en latin (Les passages en latins sont soulignés, les termes aussi analysables aussi bien comme du latin que du sicilien en petites majuscules) :

#### Texte A

Ioannes etc.

Vicerex etc. Nobili Secreto et magistro procuratori nobilis civitatis Messane consiliario etc. Ad SUPPLICACIONI di lu nobili misser Guillelmu Raymundu di Moncata, STUDENTI, vi comandamo li lassati extrahiri da quisto portu per lu reami di Napuli uno roncino francu et liberu di OMNI raxuni et dirictu spectanti ala regia curti, guardandovi di lu contrariu per quanto haviti cara la REGIA GRACIA. Dat[um] in

urbe felici Panormi die xvi mensis augusti iii ind. Mccccclxx.

Lop Ximen Durrea.

Dominus vicerex mandavit mihi Stephano Macri<sup>12</sup>

L'ambiguïté linguistique du document éclate de prime abord. En effet, il est quantitativement dominé par le sicilien, mais doté d'un encadrement latin correspondant au protocole et à l'eschatocole. Plutôt que de saut de langue à langue à l'intérieur même de l'acte, il semble légitime de parler ici d'un encastrement du dispositif textuel sicilien par le latin.

L'analyse des transitions entre le cadre latin et le contenu sicilien indique pourtant que ce qui se joue ici est plus qu'une simple mise en abyme destinée à préserver l'enveloppe latine d'un document vulgaire, dans une sorte de variante tardive de ce que les médiévistes ont pris l'habitude d'appeler « latin farci »<sup>13</sup>. Les premiers et derniers mots du texte siciliens ont en effet un faciès linguistique partiellement (*ad supplicationi*<sup>14</sup>) ou totalement (*gracia regia*) ambigu, qui les constitue en véritables transition linguistique. '*Ad supplicationi*' est un exemple particulièrement limpide de sicilianisation d'une formule de latin de chancellerie à équidistance entre latin et sicilien : le maintien de la préposition latine

---

12. R. STARRABA, « Guglielmo Raimondo Moncada ebreo convertito siciliano del secolo XV », art. cit., p. 47.

13. Sur le latin farci, cf. O. GUYOTJEANNIN, J. PYCK et B.-M. TOCK, *Diplomatique médiévale*, Turnhout, Brepols, 1993 (L'atelier du médiéviste, 2), p. 92-93 et P. BOURGAIN, *Le latin médiéval*, Turnhout, Brepols, (L'atelier du médiéviste 10), 2005, p. 191-194.

14. La forme est latine aussi bien qu'italienne, mais la terminaison en -i, fait verser le terme du côté du sicilien, puisque le latin exigerait *supplicationem* après *ad*.

*ad*+accusatif, qui semble placer la formule dans une matrice grammaticale latine, est compensé par la sicilianisation de *supplicatio*+désinence, par substitution de la terminaison sicilienne *i* au marqueur casuel latin *-em*, qui amorce le passage au sicilien du texte, tout en restant très proche du latin (*supplication-i* est l'une des réalisations possibles de *supplicatio*, mais pas après *ad*). Dans un cas de figure inverse, *gracia regia* est introduit par le déterminant italien « la », qui inscrit la formule en elle-même parfaitement indéterminée (elle fonctionne aussi bien en latin qu'en italien) dans un réseau grammatical sicilien.

Comme on l'a suggéré plus haut, ces ambiguïtés sont facilitées par la proximité du latin et des *scripte* italiennes, proximité à la fois génétique et culturelle, puisque les différentes *scripte* de l'italien aulique ont été forgées dans une volonté d'imitation du latin. Le sicilien de chancellerie du xiv<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècle offre peut-être à cet égard un cas particulier, car certaines de ses caractéristiques phonétiques renforcent encore la proximité avec certains aspects de la phraséologie latine qu'il imite par rapport au toscan. La coloration sicilianisante de la base d'origine toscane par substitution du *-u* au *-o* comme marqueur du masculin (*portu* pour *porto* ; *francu* pour *franco* ; *liberu* pour *libero* ; *dirictu* pour *diritto* ; *curti* pour *corte* ; *contrariu* pour *contrario*) relatinise en quelque sorte le texte (*portus/francus/liberus/dirictum/curtis/contrarium*). La iotacisation a un effet plus contrasté. Dans certains cas (notamment pour les infinitifs), elle éloigne le sicilien du modèle latin par rapport au toscan (sicilien *richipiri* ; latin *recipere*), alors dans d'autres elle le place dans un rapport d'équivalence analogue

au toscan, à partir de solutions différentes (*haviti* sicilien ; *avete* toscan ; *habetis* latin), que dans d'autres encore, elle participe de cette rétro-latinisation (infra, texte B : sicilien *promiso* ; toscan *promesso* ; latin *promissus*). Rappelons encore une fois qu'il ne s'agit pas là d'un résultat fortuit dû à l'évolution des dialectes siciliens de la pratique, fort éloignés de la phraséologie et des logiques de construction linguistique du latin de chancellerie, mais d'un effet de résonance en partie induit par la sicilianisation d'un langage de chancellerie lui-même construit par imitation de la phraséologie latine. S'il ne faut pas exagérer l'importance de cette proximité formelle peut-être légèrement plus grande du sicilien que de certains autres italiens de chancellerie par rapport au latin, le facteur a pu contribuer à la stabilisation de cette pratique d'alternance séquentielle.

Le second texte (B), plus long, montre que la stratégie d'alternance entre latin et sicilien peut se révéler à la fois bien plus complexe et plus erratique que ce premier encadrement :

Texte B

Il vicerè don Lope Ximenez de Urrea commette a un regio Portiere di costringere parecchie università e private persone a pagare il sussidio promesso a Guglielmo Raimondo Moncada per continuare gli studi.

(dal registro 128 della R. Cancelleria, f. og. 269).

Ioannes etc. Vicerex etc. Thomeo de Costa porterio regio fideli dilecto salutem. Perki havendo alcune universitati di terre di quisto regno, barone (p. 47) et persone particolare promiso et obligatosi dari a lu egregiu

missis Guillelmo Raymundo de Moncata studenti certi dinare in subsidio et subventione di suo studio, li hanno contravenuto et cessato in la responsione di tali dinari, et per multo ki ipsu missis Guillelmo, relaxandosi de lo suo studio, si hagia personaliter conferuto in quisto regno cum certi nostre provisioni et adimandatule tale denari ad ipso promisi et divuti, so stati renitenti in satisfarilo in suo grandi preiudicio et perdicione de tempo ; pertanto volendo nui tali dinari, per omni modo, senza altra dilacione siano integre pagati, per non dare causa ki ipso missis Guillelmo necessitate coacto hagia de desistere del suo laudabile studio, vi dichimo commictimo et comandamo expresse, ki vi digiati personaliter conferire in quilli terri et loki undi necessario sarra, pro executione premissorum, et digiati alo dicto missis Guillelmo fari satisfacere et integre pagare di tucto quillo et quanto vi constira divire ricipiri di li dicti universitati et altri persuni, procedendo vui supra li beni universale et di li particolari persone kichi su obligati, per forma sia lo dicto missis Guillelmo senza alcuna diminucione pagato et satisfacto di tucto quillo et quanto pro preterito fino a lu presenti anno tutto li e divuto, et non hagia causa di iuxta querela. Nichilominus volimo li primi dui iorni hagiati ad vacare ad spisi di lo dicto missis Guillelmo et exinde, non curando li debiture satisfacere, hagiati vacare ad spisi loru per li vostri iornati ad raxuni di tari iii.or per iurno, exequendo le premissi cum effectu et summa diligencia, ca nui in omnibus hiis exequendis vi damo plenaria et sufficienti potestati per la presenti, per la quali comandamo a tutti et singuli officiali et persuni di lu regno a cui spetta, ki in executione premissorum vi digiano assistiri et favoriri, et non vi inferiri obstaculo o impedimento alcuno, sub pena unciarum centum pro

quolibet, regio fisco applicandarum. Datum Panormi xv  
iulii vi indictionis mccccxxiii Lop Ximen Durrea.

Dominus vicerex mandavit mihi Stephano Macri<sup>15</sup>.

On retrouve le même mécanisme de prise en tenaille d'un texte essentiellement sicilien par une *salutatio* et des clauses finales latines. Dans ce cas, en revanche, le corps du texte est semé de latinismes qui consistent essentiellement en adverbes non italianisés (*personaliter* ; au lieu du toscan *personal-mente* ; *expresse* au lieu de *expressa-mente* ; *integre...*). De temps à autre, il inclut même des segments grammaticalement latins, dans lesquels ce sont les marqueurs casuels, et non plus les articles, qui indiquent la relation entre les mots : *necessitat-e coacto* ; *pro execucio-ne premis-sorum*.

Enfin, si l'on passe aux textes C et D, la proportion d'alternances de segments latins et siciliens dans le corps de l'acte, particulièrement dans la partie injonctive, devient telle que le texte peut être qualifié de mixte. Non seulement les segments latins sont bien plus nombreux que dans les exemples précédents (quatorze à l'intérieur du texte, si l'on exclut les mots isolés et les formules introductives et finales pour C), mais ils sont aussi parfois beaucoup plus long, allant de deux à douze mots consécutifs :

#### Texte C

I vicerè Peralta e Pujades ordinano agli ufficiali  
municipali di Girgenti, Marsala e Monte S. Giuliano di

---

15. R. STARRABA, « Guglielmo Raimondo Moncada ebreo convertito siciliano del secolo XV », art. cit., p. 47-48.

pagare senza ulteriore dilazione a Guglielmo Raimondo Moncada quanto gli devono per sussidio a lui accordato onde seguire il corso degli studi.

(Dal registro del R. Segretario Stefano Macri' tra quelli della R. Cancelleria seg. Di n. 137, f. 19 verso);

Ioannes etc.

Vicereges etc. Capitaneis eorumque assessoribus magnifice civitatis Agrigenti et terrarum Marsalie et Montis Sancti Iuliani, cui vel quibus presentes fuerint presentate, fidelibus regiis dilectis salutem.

Per lo nobile mess. Guillelmo Raymundo de Moncata artium doctore ni e stato noviter exposto, chi divendo ipso recipere da quissi universitati certa summa di dinari ad ipso promisi per causa di lo studio, como si conteni in certi puplici contracti et altri scripturi, presertim da quissa universitati di Girgenti unci chinqui, per la quali Matheo lo Portu tunc collecturi di li renditi di la dicta universitati si obligatu nomine proprio PAGARE ad ipso exponente infra certu tempo, iam elapso; per lo banco di Guilelmo Ayutamichristo unzi quactro et menza como si dichì conteneri in uno publico contracto di zo facto, in lo quali etiam si conteni chi non pagando in tempore, li putissi prindiri a cambio, per multo hagia petuto tali dinari pro sustentacione dicti sui studii, tamen hucusque non li su stati pagati in sua gravi iactura supplicandoni propterea ni plachissi ad sua indepnitati oportune providiri. Nui vero, admissa eadem supplicatione, vi dichimio et comandamo expresse digiati vui Capitano di Girgenti, constandove di dicta obligatione nomine proprio, ut asseritur, facta per dictum Matheum, constringiri cohercionibus quibus decet alo dicto Matheo, iuxta formam dicte obligationis ad

pagarili dicti onze quattro et tari quindichi una cum li interesse incursi et altri spisi, iuxta formam asserite obligationis; vui vero ufficiali di Marsala et di lo Munti digiati super quibuscumque bonis et redditibus dictarum universitatum FARE integraliter pagare ad ipso exponenti tucto quillo et quanto, ratione predicta legitime, summarie et de plano, vi constira duviri richipiri, cessanti et penitus remoti tutti allongamenti, frivoli oppositioni et subterfugi; per forma non li sia necessario altra volta recurriri ad nui per tale fachenda, nec alio a nobis expectato mandato, omnique consulta remota, quoniam talis est intentio nostra, guardanduvi di fari lo contrario per quanto la (p. 50) regia gratia haviti cara et desiderate di evitare sua ira et indignatione et pena di onze chento applicanda alo regio fisco. Dat[um] Panhormi ultimo iaunaruii viiii indictionis 1476. Guillem de Peralta. Guillem Pujades.

Domini vicereges mandarunt mhici Stephano Macri<sup>16</sup>.

#### Texte D

I vicerè Peralta e Pujades ordinano al capitano di Palermo di dare il possesso del Beneficio di S. Caterina l'Olivella a Guglielmo Raimondo Moncada;

(Dal registro del R. Segretario Stefano Macri<sup>7</sup> tra quelli della R. Cancelleria seg. Di n. 136, f; 95).

Ioannes etc.

Vicereges etc. Magnifico Capitaneo et iustitiario felicis urbis Panhormi regio consiliario et fideli dilecto salutem.

---

16. *Ibid.*, p. 49-50.



Percho lo venerabili misser Guillelmo Raymundo di Moncata cantore et canonico di la ecclesia di Girgenti vigore cuiusdam expectative seu bulle apostolice sibi oncesse per sanctitatem domini nostri pape, date Rome apud sanctum Petrum XI. Kalendas iulii MCCCCLXXIII, pontificatus sui anno tercio, di la quali emanato da nui viceregia executoria data Panormi XXX ianuarii IX indict MCCCCLXXVI proxime preterite, havi acceptato et optato lo beneficio seu cappellania di sancta Catherina di la Olivella di questa citati, vacanti per la morti di condam misseri Iohanni Bancheri ultimo possessore di quella, cum protestatione et in forma debita, infra mensam, ut consuetum est, per tanto ad sua supplicatione vi dichimo et comandamo expresse, digiati, visis presentibus, dari et assignari la libera et expedita possessioni di lo beneficio predicto cum omnibus iuribus et pertinentiis suis a lo prefato misser Guillelmo, oy a suo procuratori eius nomine, et nulli alii, iuxta la formam di la dicta expectativa, amoto penitus quolibet illicito ipsius beneficii detentore ; et nihilominus si alcuna persona di zo si sentissi gravata, data et habita prius possessione dicto exponenti ut supra, compara inanti nui et serralli provisto de iustitia. Et in quisto non fazati difficulta ne dubio alcuno, ne aspectando altro nostro comandamento ne consulta, per quanto la regia gratia haviti cara et in la pena di florini milli desiderati non incurri, ortando et requirendo per la presenti ali venerabili capitulo et canonici di la maior Ecclesia di quissa felici citati, presertim alo vicario et altri officiali di dicta maiori ecclesia, chi circa la perceptione di la possessione didicto beneficio non (p. 55) digiano inferiri molestia, impedimento ne disturbo alcuno, ymmo omni ayto, indrizco et favuri serra necessario, per quanto la regia gracia hanno cara, taliter non sia necessario ipso misser Guillelmu hagiad

recurriri altra volta per dicto negotio annui, chi tali e nostra intentione. Datum in nobili civitate Messane die vij septembris x indictionis mccccxxvj. Guillem de Peralta Guillem Piuades. Domini vicereges mandarunt mihi Stephano Macri<sup>17</sup>.

Avant de revenir sur les caractéristiques du langage de ces textes, il convient de souligner que sa dimension de langue de transition, inexistante sous cette forme avant la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle et destinée à être remplacée en dernière instance par un sicilien plus homogène dans les séries documentaires du XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle, n'a suscité aucun intérêt chez les historiens et diplomatistes. Pour les spécialistes du latin, il s'agit d'un jargon qui ne saurait rien apprendre sur la langue, les actes étant de toute manière considérés comme siciliens. Pour le spécialiste du sicilien, les séquences latines ne sont que des résidus d'un état linguistique plus ancien. La dichotomie des études romanes et latines et la focalisation des études linguistiques sur les documents littéraires ou à empreinte dialectale plus prononcée a en quelque sorte relégué ces langages de chancellerie dans un purgatoire scientifique où ils attendent encore d'être étudiés. Il ne s'agit là du reste que d'un cas particulier du désintérêt relatif pour les écritures administratives de la fin du Moyen Âge, qui commence seulement à se modifier grâce à l'impulsion donnée par le renouvellement des problématiques scientifiques concernant les écritures pragmatiques et du pouvoir<sup>18</sup>.

---

17. *Ibid.*, p. 50.

Seule à notre connaissance Gaetana Maria Rinaldi, en éditant des documents similaires, datant de l'extrême fin du XIV<sup>e</sup> siècle, a réservé quelques paragraphes éclairants au rapport entre les deux langues dans ce type de documentation, en notant l'usage préférentiel du latin pour les expressions de déroulement du temps, les chiffres, la monnaie, et en s'appuyant sur l'entrelacement de deux langues pour parler d'un unique « idiolecte »<sup>19</sup>. Elle affronte ainsi le problème de définition de ce langage : sicilien présentant une stratégie de latinisation conjuguant le parallélisme syntaxique et le calque sémantique avec une insertion de séquences purement latines résiduelles, ou véritable langue mixte ? On penchera avec elle pour la seconde solution.

Cette langue mixte (?) de chancellerie a plusieurs équivalents en Italie continentale, dont certains très étroits<sup>20</sup>.

---

18. Cf. récemment pour l'Italie le dossier rassemblé autour des écritures pragmatiques en contexte italien tardo-médiéval dans la revue électronique *Reti medievali* IX, 2008 (<http://www.retimedievali.it>) : « Scrittura del potere. Pratiche documentarie e forme di governo nell'Italia tardomedievale (XIV-XV secolo) », ainsi que dans le même numéro l'interview à Hagen Keller (Intervista a Hagen Keller).

19. *Il 'Caternu' dell'abate Angelo Senisio. L'amministrazione del Monastero di San Martino delle Scale dal 1371-1381*, éd. G. M. Rinaldi, Palerme, Centro Studi Filologici, 1989, t. II p. 463 (documents émis par l'abbé du monastère bénédictin de San Martino della Scale dans le dernier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle. Cf. à ce sujet H. BRESO, « La pratique linguistique des municipalités... », art. cité, p. 657.

20. On pense en premier lieu à l'italien de chancellerie utilisé dans le royaume de Naples/Sicile, sur le continent, pendant le XV<sup>e</sup> siècle. Pour diverses raisons à la fois linguistiques, culturelles et institutionnelles, le parallèle s'impose avec le sicilien de la chancellerie palermitaine. Cf. pour un acte en langage mixte napolitain de chancellerie-latin, *Fonti*

Comme ces dernières, elle vaut la peine d'être étudiée pour elle-même, pour ce qu'elle révèle des pratiques linguistiques et culturelles du notariat et de la chancellerie sicilienne, mais aussi du rapport des *litterati* du xv<sup>e</sup> siècle avec la dynamique latin-sicilien, et de la perception de l'équilibre ou de la distance entre les deux langues (l'on aurait envie de nuancer, 'avec la dynamique latin-sicilien-toscan...'). Dans un domaine où beaucoup reste encore à faire, certains des mécanismes de construction de ces textes les plus apparents permettent d'émettre quelques hypothèses sur le processus de coalescence de cette langue mixte.

L'articulation entre les deux langues dans les quatre textes présentés plus haut semble obéir à ce que certains linguistes spécialisés dans l'étude du code-switching/saut de langue dans les années 1990 qualifient de relation entre une langue matrice (*matrix language*) et une langue enchâssée (*embedded language*<sup>21</sup>). Ce modèle, discuté, vise principalement à rendre compte des logiques grammaticales à l'œuvre dans la structuration de leur discours par les locuteurs pratiquant le code-switching, en tentant de clarifier le rapport entre les langues interagissant dans le processus et la structure grammaticale de l'énoncé.

---

*aragonesi XIII, Frammenti dei registri « curie summarie » degli anni 1463-1499*, éd. C. Vultaggio, Naples, Presso l'Accademia, 1990 (Testi e documenti di storia napoletana pubblicati dall'accademia pontaniana, serie II, volume tredicesimo), n° 18 (31 juillet 1464, Tarente), p. 15-16.

21. Discussion de ces modélisations d'alternance linguistique dans C. MYERS-SCOTTON, « The matrix language frame model : Developments and responses », dans *Codeswitching Worldwide*, II, éd. R. Jacobson, Berlin-New York, Mouton de Gruyter, 2001 (Trends in Linguistics. Studies and Monographs 126), p. 23-58.

Dans ce schéma, la langue-matrice fournit la structure grammaticale de ce dernier, tandis que la langue enchâssée s'adapte à cette dernière.

Il reste toujours possible d'imaginer une production d'énoncé équilibrant si parfaitement l'emploi des deux langues que l'on aboutit à un effet d'indétermination grammaticale, mais dans le cas de nos textes, l'adaptation de ce modèle d'analyse linguistique semble fonctionnelle, le sicilien jouant le rôle de matrice. L'acte C montre notamment comment dans la longue incise latine l. 15-17, le verbe *fare*, sous une forme toscanisante<sup>22</sup>, remplace le latin *facere*, pour établir une sorte de relais grammatical à mi-distance entre latin et sicilien dans un très long développement latin<sup>23</sup> ; plus haut dans le même texte, un effet de sicilianisme qui semblerait presque gratuit, au milieu de la première longue séquence latine nomine proprio *pagare ad ipso exponente*, conduit à remplacer *ad ipsum exponentem infra certum tempus* par un calque sicilianisant où l'apparence latine des unités sémantiques est contrebalancée par la « vulgarisation » des désinences (*ad ipso exponente au lieu de 'ad ipsum exponentem'*). Dans la plupart des séquences latines, on peut supposer d'après le modèle *fare* que l'absence de sicilianisation des infinitifs (*pagare, vacare*) ne les empêchaient pas d'être compris à la lecture de l'acte comme des points d'articulation du discours fonctionnels en vulgaire par osmose-sicilien-toscan (puisque ces formes sont aussi bien

---

22. Comparer au sicilien *'far?*, R. Starraba, « Guglielmo Raimondo Moncada ebreo convertito siciliano del secolo XV », art. cité, texte B, p. 48.

23. Cf. *ibid.*, *supra* texte C : [...] super quibuscumque bonis et redditibus dictarum universitatum FARE integraliter pagare ad ipso exponenti.

analysables d'un point de vue toscan que latin), et pouvaient donc représenter des points d'appui du point de vue de l'un et l'autre sous-système (latin ou sicilien).

Sans entrer dans des détails qui exigeront une étude philologique et linguistique plus rigoureuse, ce dernier point pose la question des facilités de transition entre les deux sous-systèmes, d'autant plus rapprochés l'un de l'autre que le sicilien aulique n'est pas, comme on l'a dit, le sicilien dialectal dérivé de dialectes romans péninsulaires eux même dérivés du latin, mais une construction artificielle sicilianisant un toscan de chancellerie très latinisé. Les mécanismes de sicilianisation de séquences latines par simple modification de la terminaison et adjonction d'articles apparaissent clairement dans l'exemple D, où un passage semble en particulier témoigner d'une redondance représentant en quelque sorte une erreur systémique due à la transition répétée entre les deux sous-systèmes presque trop parfaitement intégrés :

cum omnibus iuribus et pertinentiis suis a lo prefato  
missier Guillelmo, oy a suo procuratori eius nomine, et nulli  
alii, iuxta la formam di la dicta expectativa, amoto  
penitus quolibet illicito ipsius beneficii detentore ;

Un cas voisin est représenté par le passage au datif latin d'une proposition commencée en sicilien par « *a lo prefato missier Guillelmo oy a suo procuratori* ». La finale en *i* du toscan sicilianisé *procuratori* facilite la transition avec un segment latin, la valeur indirecte de *procuratori* étant à la fois indiquée par la préposition italienne 'a' et, si on l'analyse par référence à son complément génitif ablatif latin '*eius nomine*', par le marqueur datif *-i*, sans que l'on doive parler de redondance,

puisque le *-i* de *procuratori* peut être analysé comme un simple marqueur sicilianisant (sans valeur grammaticale spécifique). Mais un peu plus loin, le notaire qui souhaite interrompre la séquence latine par un retour au sicilien, hésite entre la séquence latine *iuxta formam* et son équivalent sicilien aulique : *iuxta la forma*, créant un redondant *iuxta la forma-m* ou l'article *la* et le suffixe latin *-am* ont grammaticalement la même fonction. En quelque sorte le scribe recrée ici, l'espace d'un instant, les redondances entre désinence casuelle et marqueurs prépositionnels qui caractérisent l'ancien français obéissant encore à une logique casuelle résiduelle dans sa transition vers le moyen-français<sup>24</sup>, et ne sont pas attestés en italien, la langue n'étant notée qu'après la disparition des déclinaisons résiduelles<sup>25</sup>.

Ce contre-exemple paraît unique en son genre dans l'échantillon analysé. Les deux sous-systèmes semblent au contraire si bien emboîtés qu'on peine à trouver ce genre de redondance grammaticale, mais un élargissement de l'enquête à des séries textuelles plus étoffées permettrait certainement de le compléter : les mécanismes de redondance grammaticale par accumulation de marqueurs fonctionnellement analogues empruntés aux deux systèmes en des points nodaux de l'énoncé sont caractéristiques des jeux de sauts de langue et de

---

24. Sur les ambiguïtés fonctionnelles de la déclinaison en ancien français, Cf. C. Buridant, *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, Sedes, 2000, p. 46-51.

25. Sur les rythmes de simplification de la déclinaison résiduelle dans les différentes aires de la *romania* cf. M. BANNIARD, *Viva voce. Communication écrite et communication orale du IV<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle en Occident latin*, *op. cit.*, p. 485-538, en particulier p. 517-518.

code-switching. Si cette hypothèse se confirmait, ce serait un indice de plus que le « sicilien aulique » du xv<sup>e</sup> siècle est bien par certains aspects une langue mixte latine-italienne, dont l'analyse dépasse de loin le simple problème des emprunts lexicaux, pour rejoindre la question du traitement grammatical d'énoncés linguistiques relevant du code-switching.

D'un autre côté, ce genre d'oscillation semble suggérer qu'il n'est pas évident de déterminer une matrice linguistique prévalente dans la rédaction d'une partie de ces actes, sans doute parce que l'analyse de l'énoncé ne dépend pas ici d'une production linguistique spontanée, mais d'une stratégie d'écriture où la prévalence du sicilien est contrebalancée par la permanence à l'arrière-plan d'un modèle historique latin dont il s'est à peine dégagé, et qui exerce toujours une influence déterminante en tant que forme sous-jacente (et toujours réactivable) du discours d'autorité. Les habitudes notariales de formaliser à volonté n'importe quelle séquence de ces formulaires relativement figés soit en latin, soit en sicilien suggèrent une sorte de jeu d'actualisation latent de deux sous-formes parallèles que le notaire ou secrétaire royal ferait émerger quasiment à volonté. Malgré la prédominance quantitative du sicilien, les actes ne sont-ils pas enchâssés, diplomatiquement parlant, dans une séquence latine qui les ouvre et les clôt ?

On ne peut devant une telle langue mixte (si la définition de langue mixte est bien la plus correcte) que poser un certain nombre de questions, notamment sur le contexte de réception de l'acte, la motivation des rédacteurs, et leur idée sur la similitude entre les deux langues. Mais parler de langue mixte



est déjà prendre parti dans l'interprétation de ces données. L'évolution du sicilien de chancellerie n'est pas isolée, et les autres italiens de chancellerie se sont chargés de latinismes, notamment au niveau des conjonctions (*etiamdin, exinde, taliter*) dont certains n'ont été évacués que tardivement de la nouvelle langue moderne. Il manque encore d'études sur les italiens de chancellerie du xv<sup>e</sup> siècle qui permettent d'en comparer les évolutions. Les alternances séquentielles semblent tout de même renvoyer à quelque chose de plus qu'à une simple volonté de latiniser superficiellement un texte vulgaire. Faut-il alors voir dans cet italo-sicilien (?) une tentative de la chancellerie royale de s'adresser à ses sujets en sicilien, tout en conservant une partie des charismes du latin ? Et ce maintien est-il dû à une force d'inertie, ou à une volonté consciente de la part du personnel de créer un langage de caste assurant sa reproduction sociale, un peu à l'image du *law-french* des juristes Anglais de la fin du Moyen Âge<sup>26</sup> ? En dépit de son caractère très particulier, il est difficile de soutenir que ce sicilien aulique entrecoupé de séquences latines ait été totalement hermétique pour un Sicilien ayant reçu une éducation sommaire, et habitué à des registres d'expression linguistique moins élevés, mais la proximité relative entre vulgaires italiens et latin, exacerbée au xv<sup>e</sup> siècle par le mouvement de relatinisation culturelle consécutif à un siècle d'ascension des langues vulgaires, ne doit pas induire en erreur sur la présence d'une solution de continuité pour une partie de la population entre les deux sous-systèmes : ces documents sont très loin de

---

26. S. LUSIGNAN, *La langue des rois au Moyen Âge. Le français en France et en Angleterre*, Paris, Presses Universitaires, 2004, p. 185-197.

l'oralité des illettrés, rejetés hors d'un monde de bilinguisme savant, sicilien-latin qui était dans la Sicile du xv<sup>e</sup> siècle celui de l'élite juridique et notariale, et n'était que le sous-système dominant d'une structure linguistique complexe impliquant la pratique ponctuelle du catalan et d'autres dialectes ibériques, et, de la part des communautés judéo-sicilienne, la pratique d'un bilinguisme roman/arabe judéo-sicilien doublé d'une connaissance plus ou moins approfondie des langues de culture écrite latine, hébraïque, araméenne et (judéo)-arabe.

On pourrait presque, dans le cas des actes siculo-latins, ou latino-siciliens de la chancellerie palermitaine parler de création provisoire d'un langage mixte élitair, formant un sous-système à la fois compatible avec des pratiques d'écriture et de langage néo-latines et siciliennes nobles, et des pratiques de communication romane à destination de différents acteurs sociaux, dépendant d'un équilibre culturel assez particulier, et justifié par une fonctionnalité spécifique, celle de représenter le pouvoir royal en enclosant dans une forme unique deux modes d'expression aussi symboliquement valorisés l'un que l'autre : le sicilien aulique identitaire de la construction politique sicilienne, et le latin porteur des charismes de l'héritage impérial et frédéricien. Construction subtile, analogue dans sa forme au langage mixte sino-japonais de la fin du Moyen Âge, mais trop identifiée à un milieu de production et à des habitudes de rédaction particulières, ici liées aux formalismes de la négociation politique et juridique, pour s'épanouir en un système parfaitement cohérent et surtout stable dans la longue durée.

De ce point de vue, il faudrait peut-être plutôt voir dans notre sicilien farci, reflet spéculaire des actes latins farcis de

vulgaire d'autres régions, un exemple de pratique d'alternance généralisée dans un code linguistique écrit, qui s'est arrêtée au seuil d'une évolution possible vers un langage mixte, peut-être parce que les deux sous-systèmes étaient trop proches l'un de l'autre pour que la moindre variation socio-historique ne provoque pas la résorption de l'un par l'autre.